



Commission des usagers de l'établissement



DR ERIC BORREDA

Président de la CDU,
Gastro-entérologue

BERTRAND DESPRETS

Pilote de la CDU,
Directeur général

CATHERINE MARTINIÈRE

Secrétaire de la CDU,
Assistante qualité

EMILE BOUILLENNEC

Vice-présidente de la CDU,
Représentante des Usagers,
Laryngectomisés et mutilés
de la voix

MARIE ELISABETH LE CLAIRE

Membre,
Représentante des Usagers,
UFC que choisir

GUY SIMON

Membre,
Représentant des Usagers,
Confédération syndicale des
familles (CSF)

CATHERINE VALY

Membre
Représentante des Usagers,
Ligue contre le cancer

DR LOUIS LE GOLVAN

Médecin médiateur,
Ophtalmologue

ESTELLE HATOUN

Membre,
Référente facturation

SAADIA OUZANNOU

Médiateur non médical,
Orthoptiste

GWÉNAËLLE LEFRANÇOIS

Médiateur non médical,
Technicienne de l'information
médicale

EMILIE ROLLAND

Membre,
IDE Ambulatoire

VANESSA EVANO

Membre,
IDE Ambulatoire

FABIENNE LE ROCH

Membre,
Aide soignante Ambulatoire

LISE LE PORT

Membre,
Responsable qualité-gestion
des risques

Les membres de la CDU sont joignables via le n°: **02 97 28 30 04**
ou à l'adresse mail: representants.usagers.kerio@vivalto-sante.com



Commission des usagers de l'établissement

Communément appelée CDU, elle a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de faciliter leurs démarches (traitement des plaintes et réclamations). Elle contribue également à l'amélioration de la prise en charge de personnes malades et de leurs proches.

Enfin, la CDU traite les enquêtes de satisfaction distribuées lors de l'hospitalisation (participant de ce fait à l'amélioration de la qualité d'accueil et d'accompagnement du patient tout au long de son séjour). Pour cela veillez à compléter votre questionnaire de satisfaction avant votre sortie.

Un questionnaire spécifique est également disponible pour l'entourage. Ils sont tous les deux à remettre à l'infirmière ou à l'hôtesse d'accueil le jour de la sortie.



Cette commission est composée de plusieurs membres (direction, médecins, personnel soignant et représentants des usagers) qui veillent à informer toute personne sur les voies de recours et de conciliation en cas de plainte ou de réclamation. Pour plus de renseignements, un guide est disponible dans les services de soins ainsi qu'à l'accueil.